POUR PLUS D'INFORMATIONS

RESSOURCES DU PROJET STATELESS JOURNEYS

Informations et outils pour accompagner les apatrides réfugiés en Europe, incluant des informations sur les pays d'origine, sur les acteurs pertinents, des études de cas soulignant les problématiques majeures, des fiches pays, des webinars et des podcasts.
https://statelessjourneys.org/

INDEX APATRIDIE

L'Index sur l'apatridie est un outil d'évaluation comparatif en ligne sur les cadres légaux, les politiques de protection et de prévention de l'apatridie en Europe.
https://index.statelessness.eu

RÉSEAU EUROPÉEN SUR L'APATRIDIE (ENS)

L'ENS est un réseau de la société civile de 140 ONGs, avocats, activistes et experts engagés dans la lutte contre l'apatridie en Europe. L'ENS publie des articles hebdomadaires, une newsletter trimestrielle, et son site héberge de nombreuses ressources incluant sa liste de membres.
https://www.statelessness.eu/

INSTITUT SUR L'APATRIDIE ET L'INCLUSION (ISI)

L'ISI est une ONG de défense des droits humains impliquée sur les questions de l'apatridie et qui promeut des sociétés inclusives en garantissant la protection du droit à une nationalité. Leurs activités incluent de la recherche, de la formation, du plaidoyer, et la création d'outils de partage d'expertise et de construction d'alliances.
https://institutesi.org

Photos: © UNHCR/Andrew McConnell and UNHCR/Alfredo D'Amato

Cette brochure a été réalisée par : European Network on Statelessness — Institute on Statelessness and Inclusion

Sa traduction en français a été réalisée par : forumréfugiés — Cosi *avec le soutien de l'ENS*

STATELESS JOURNEYS

APATRIDIE :

GUIDE POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNANT LES DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS

QU'EST-CE QUE L'APATRIDIE ?

Selon la Convention des Nations unies sur le statut des apatrides de 1954, un apatride est « une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation », c'est-à-dire une personne qui ne détient la nationalité d'aucun pays dans le monde. Elles sont étrangères dans tous les pays, ce qui impacte grandement leurs droits et leur identité.

QUI EST AFFECTÉ PAR L'APATRIDIE ?

Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime que plus de 10 millions de personnes dans le monde et plus de 600 000 en Europe sont apatrides. Les données Eurostat indique qu'entre 2015 et 2018 près de 100 000 primo-demandeurs d'asile en Union européenne ont été enregistrés comme apatride ou « sans nationalité connue ». Les données réelles sont probablement plus élevées du fait d'un manque d'identification et d'enregistrement des apatrides.

Les populations les plus importantes d'apatrides sont les Rohingyas, les Palestiniens, les Kurdes, les Bidouns du Koweït, les Ivoiriens, les Sahraouis, et les ressortissants de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie. Cependant, l'apatridie peut toucher n'importe qui et les données sont insuffisantes.

PAYS AVEC LES PLUS IMPORTANTES POPULATIONS D'APATRIDES HORS UE

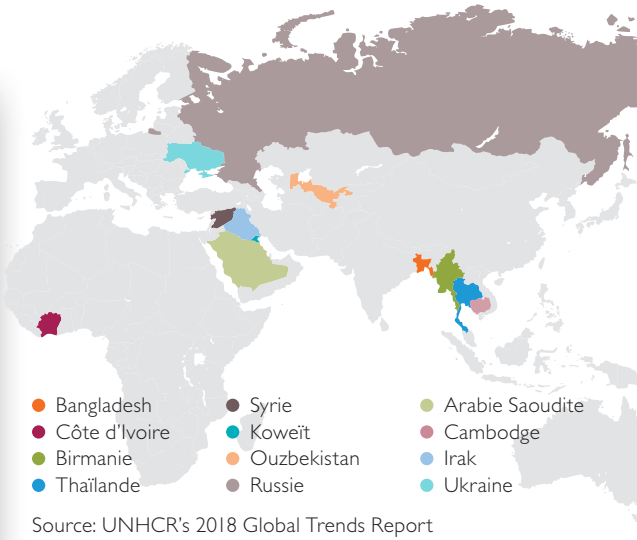

Source: UNHCR's 2018 Global Trends Report

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les réfugiés en Europe affectés par l'apatridie sur le site web #StatelessJourneys (Fiches pays sur les lois relatives à la nationalité et les enjeux de documentations civiles en Syrie, Birmanie, Iran, Irak et au Koweït).

https://statelessjourneys.org/resources/

IL EST TRÈS IMPORTANT D'IDENTIFIER ET D'ENREGISTRER AVEC PRÉCISION LE STATUT DE LA NATIONALITÉ DE CHAQUE PERSONNE CAR CELA PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES SUR LEUR DEMANDE DE PROTECTION, LA NATIONALITÉ DE LEURS ENFANTS, LA RÉUNIFICATION FAMILIALE, LEUR INTÉGRATION, LEUR NATURALISATION ET LEURS OPPORTUNITÉS DE RETOUR.

QUELLES SONT LES CAUSES DE L'APATRIDIE?

Parmi les causes principales, il y a :

- La discrimination contre des minorités, les femmes et d'autres groupes sociaux
- Le manque de garanties juridiques dans les lois relatives à la nationalité pour prévenir l'apatridie
- Les obstacles à l'enregistrement civil, et en particulier à l'enregistrement des naissances
- Les conflits de lois sur la nationalité entre différents pays
- La succession d'États
- La déchéance de nationalité
- Le déplacement

LA DISCRIMINATION BASÉE SUR LE GENRE DANS LES LOIS DE NATIONALITÉ ET L'APATRIDIE CHEZ LES ENFANTS

25 pays dans le monde empêchent les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes. Environ 50 pays nient les droits égaux des femmes par rapport aux hommes d'acquérir, de changer ou de conserver leur nationalité, ou de transmettre leur nationalité à leur époux.
Pour accéder à la liste complète et pour plus d'informations : https://equalnationalityrights.org/

Dans le cadre de l'accueil des réfugiés, cela crée un risque réel pour les nouveaux-nés d'être apatrides. Les pays qui empêchent les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants nés à l'étranger incluent la Syrie, l'Irak, l'Iran et la Somalie. Si un enfant né à l'étranger d'une mère d'un de ces pays ne dispose pas d'un certificat de naissance établissant la nationalité du père, si le père est apatride, inconnu ou ne reconnaît pas l'enfant, l'enfant est exposé au risque d'apatridie. Les pays européens devraient inclure des garanties dans leurs lois relatives à la nationalité pour permettre aux enfants nés sur leur territoire qui seraient apatrides d'acquérir leur nationalité. Cependant, des lacunes importantes sont toujours présentes dans ces lois et leur mise en œuvre.

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE TOUT RISQUE D'APATRIDIE CHEZ UN ENFANT SOIT IDENTIFIÉ, ET QUE LES FAMILLES AIENT ACCÈS À UN SERVICE D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS SUR LEUR STATUT RELATIF À LEUR NATIONALITÉ.

Koweït

Arabie Saoudite

Liban

Bahamas

Libéria

Bahreïn

Libye

Barbade

Malaisie

Brunéi

Mauritanie

Burundi

Népal

Émirats Arabes Unis

Oman

Eswatini

Qatar

Iran

Somalie

Irak

Soudan

Jordanie

Syrie

Kiribati

Togo

QUELS SONT LES DROITS DES APATRIDES ?

Les apatrides, tout comme les réfugiés, ont des droits spécifiques dans le cadre du droit international (Convention internationale de 1954). Le HCR a publié une manuel sur la protection des apatrides : https://bit.ly/2PCGZ86

Bien que la plupart des pays européens soient parties de la Convention de 1954, ils sont insuffisamment préparés à répondre à cet enjeu. Il n'y a aucune directive régionale sur l'identification et l'enregistrement des apatrides ou en situation de risque. Pour plus d'informations sur les cadres légaux et les pratiques relatives à l'apatridie, consulter l'Index de l'ENS sur l'apatridie : https://index.statelessness.eu

Une personne apatride n'est pas toujours réfugiée, et les réfugiés ne sont pas tous apatrides. Mais l'apatridie peut être à la fois la cause et la conséquence d'une migration forcée.

IL EST TRÈS IMPORTANT POUR LES ACTEURS INTERVENANT AUPRÈS DES RÉFUGIÉS D'AVOIR UNE COMPRÉHENSION BASIQUE DE CE QU'EST L'APATRIDIE, QUI PEUT ÊTRE AFFECTÉ, ET OÙ ORIENTER CES PERSONNES POUR OBTENIR DES INFORMATIONS ET DES CONSEILS SPÉCIALISÉS

APATRIDE

Une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation

Article 1 de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides

VS

RÉFUGIÉ

Un personne qui a fui son pays craignant avec raison d'y être persécutée

Article 1 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

QUEL IMPACT A L'APATRIDIE SUR LE PARCOURS DES RÉFUGIÉS EN EUROPE ?

L'accès à la protection peut être difficile pour les personnes apatrides à cause de leur marginalisation et de l'absence de documents d'identité. À leur arrivée en Europe, les réfugiés apatrides se voient souvent assigner une nationalité erronée par les autorités, ou sont enregistrés sous une « nationalité inconnue », ce qui peut poser des problèmes plus tard. Le manque de données précises dissimule également l'ampleur du problème. La nationalité peut déterminer comment la procédure d'asile se déroule. Des doutes sur la nationalité ou le manque de connaissances sur le traitement des apatrides dans leur pays d'origine peuvent impacter la prise de décision. La faible sensibilisation des professionnels sur l'apatridie ne permet pas d'assurer un soutien adapté aux demandeurs d'asile apatrides en attente d'une décision ou lorsqu'ils tentent de reconstruire leur vie dans une nouveau pays. Le manque de preuves sur les liens familiaux crée des barrières pour accéder à la réunification familiale et à la naturalisation, ce qui est aggravé par des critères d'éligibilité inflexibles. Un apatride sans autorisation de rester sur le territoire n'a pas de pays vers lequel il peut être éloigné. Si leur apatridie n'est pas identifiée, ils peuvent être placés en rétention et sous procédure d'éloignement à répétition.

Plus d'informations : https://statelessjourneys.org/main-issues/